

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
197^e année
2 décembre 2021
n° 42 / 7931^e
pages 2129 à 2176



CHRONIQUE / Sauvegarde des entreprises

Aspects internationaux de la réforme des procédures collectives par l'ordonnance du 15 septembre 2021

> Jean-Luc Vallens

2141

ÉDITORIAL

2129 Justice civile, justice démocratique ?, *Christophe Jamin*

ACTUALITÉS

- 2133 Droit d'auteur et droits voisins : publication d'une ordonnance
- 2135 Contrôle routier (signallement par navigateur) : inconstitutionnalité du régime
- 2136 Confiscation (bien commun) : inconstitutionnalité du régime
- 2137 Garde à vue (hygiène) : mesures ordonnées par le Conseil d'État
- 2137 Élections professionnelles (qualité d'électeur) : inconstitutionnalité du régime

POINT DE VUE

2139 Plaidoyer en faveur de la saisissabilité des créances éventuelles, *Jean-Denis Pellier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2148 **Chronique** : Introduction de la « clause de réparation » dans le droit français : fin du feuillet des pièces de rechange ?, *Camille Maréchal Pollaud-Dulian*
- 2152 **Panorama** : Droit du numérique, *Jacques Larrieu, Christian Le Stanc et Pascale Tréfigny*
- 2162 **Notes** : Sans faute personnelle, le dol du mandataire ne peut être imputé au mandant pour engager sa responsabilité extracontractuelle, *note sous Cass., ch. mixte, 29 oct. 2021, Sandrine Tisseyre*
- 2166 Quand des époux se portent caution dans un même acte, l'engagement nul de l'un vaut-il consentement exprès au cautionnement de l'autre ?, *note sous Com. 29 sept. 2021, Aurélien Molière*
- 2172 Location financière et procédure collective : de nouvelles précisions quant à l'interdépendance contractuelle, *note sous Com. 20 oct. 2021, Loubna Belrhali Debeaudouin*

ENTRETIEN

2176 Alain Couret – Le rapport Rocher sur la place des entreprises dans la société

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Décembre 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Protot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Christophe Jamin

2129 Justice civile,
justice démocratique ?

ACTUALITÉS

2132

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Virement (fraude) :
contre-passation de l'opération,
Com. 24 nov. 2021

Propriété intellectuelle

Œuvre d'art (tableau) : apposition au dos
de la mention « reproduction »,
Civ. 1^{re}, 24 nov. 2021

Tirages de presse (photos) :
prescription de l'action en restitution
de tirage, Civ. 1^{re}, 24 nov. 2021

Droit d'auteur et droits voisins :
publication d'une ordonnance

2134

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Manifestation (voie publique) : dissimulation
volontaire du visage, *Crim.* 23 nov. 2021
Contrôle routier (signallement par navigateur) :
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const. 24 nov. 2021

Confiscation (bien commun) : inconstitutionna-
lité du régime, *Cons. const.* 24 nov. 2021

Procédure pénale

Chambre de l'instruction (procureur général) :
délai de dépôt des réquisitions,
Crim. 23 nov. 2021

Garde à vue (hygiène) : mesures ordonnées
par le Conseil d'État, *CE* 22 nov. 2021

2133

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Conflit de lois (droits indisponibles) :
loi personnelle autorisant la bigamie,
Civ. 1^{re}, 17 nov. 2021

2137

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Élections professionnelles (qualité d'électeur) :
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const. 19 nov. 2021

2134

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

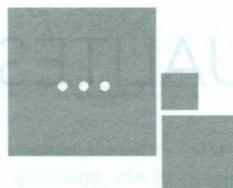
Renvoi préjudiciel (recevabilité) : nécessité
pour la solution du litige, *CJUE* 23 nov. 2021

2138

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Cycle de conférences (Cour de cassation) :
penser l'office du juge



POINT DE VUE

2139 Plaidoyer en faveur de la saisissabilité des créances éventuelles par Jean-Denis Pellier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2141 Aspects internationaux de la réforme des procédures collectives par l'ordonnance du 15 septembre 2021 par Jean-Luc Vallens

2148 Introduction de la « clause de réparation » dans le droit français : fin du feuilleton des pièces de rechange ? par Camille Maréchal Pollaud-Dulian

PANORAMA

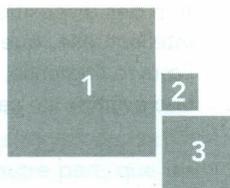
2152 Droit du numérique février 2021 – octobre 2021 par Jacques Larrieu, Christian Le Stanc et Pascale Tréfigny

NOTES

2162 Sans faute personnelle, le dol du mandataire ne peut être imputé au mandant pour engager sa responsabilité extracontractuelle, note sous Cass., ch. mixte, 29 oct. 2021 par Sandrine Tisseyre

2166 Quand des époux se portent caution dans un même acte, l'engagement nul de l'un vaut-il consentement exprès au cautionnement de l'autre ?, note sous Com. 29 sept. 2021 par Aurélien Molière

2172 Location financière et procédure collective : de nouvelles précisions quant à l'interdépendance contractuelle, note sous Com. 20 oct. 2021 par Loubna Belhali Debeaudouin



ENTRETIEN

2176 Alain Couret – Le rapport Rocher sur la place des entreprises dans la société

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr